



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 08 Octobre 2010

Etaient présents:

MM. Beauchamp, Andriès, Bézirard, Boussebart, Dissaux, Douez, Grimonprez,
Lefait, Lefebvre, Leroy, Méquignon, Parent, Schepman, Waymel.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Bocquet, Cacheux, Deroo, Houssin, Plancke, Vandevoorde.

Vu le rapport : 20-10

DECIDE :

- de réaliser les travaux de pose d'un débitmètre et d'une vanne au barrage de
Moulin-le-Comte,
- d'imputer les sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 23153 du
budget du Syndicat.
- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à
l'application de cette décision

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 19 OCT. 2010

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Installation d'une vanne au barrage de Moulin-le-Comte

Le SMAEL est propriétaire d'un barrage situé à Moulin-le-Comte à 2 kms environ à l'aval de la prise d'eau, cet ouvrage permet de réguler le niveau d'eau du bief où sont effectués les pompages de l'usine. Son fonctionnement est régi par un arrêté ministériel du 27 août 1976.

L'article 10 de cet arrêté stipule que le propriétaire du barrage est responsable des siphons réalisés sur la Lys antérieurement et doit maintenir l'assainissement gravitaire des terres agricoles selon le trajet naturel des eaux.

Un réservoir situé dans la berge du barrage permettait jusqu'à la construction du barrage d'irriguer un réseau desservant plusieurs points d'eau de la commune d'Aire-sur-la-Lys. Cet ouvrage n'est plus alimenté en permanence mais dépend des niveaux d'eau créés par le fonctionnement du barrage.

Cela entraîne une sédimentation des canalisations qui doivent être curées régulièrement et dégagent parfois des odeurs gênant le voisinage.

Afin de faire cesser cette situation, il est nécessaire d'installer un dispositif de mesure de débit et une vanne motorisée qui permettra de maintenir un débit permanent dans ce réservoir.

Les travaux ont été chiffrés de la manière suivante :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
Fourniture et mise en place d'une bride	u	6	117	702,00
Fourniture et mise en place d'une vanne DN 150	u	1	276,53	276,53
Vanne motorisée DN 150	u	1	2932,03	2932,03
Débitmètre électromagnétique DN 150	u	1	5573,21	5573,21
Puisard d'accès au débitmètre et à la vanne	u	2	3968,82	7937,64
Canalisation PVC DN 150	ml	13,5	99,88	1348,40
Percement et scellement de la berge en béton	u	1	651,57	651,57
Réalisation de tranchées pour fourreaux	ml	13	29,06	377,80
Câble et branchements	u	1	279,01	279,01
Raccordement, paramétrage, mise en service	fft	1	686,52	686,52
			Total H.T	20764,71
			TVA 19,6 %	4069,88
			TTC	24834,59

La réalisation de cette opération doit faire l'objet d'une consultation qui pourrait être effectuée auprès de trois entreprises au moins, désignées en fonction de leur capacité après publication d'un appel à candidatures sur la plate-forme URL du Smael.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- La réalisation des travaux de pose d'un débitmètre et d'une vanne au barrage de Moulin-le-Comte,
- l'imputation des sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget du Syndicat.
- la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

Vu le, 29 SEP. 2010

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX